DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE LIEUSAINT

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Séance du 19 janvier 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	8

L'an deux mil douze et le dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Théodose FABRIANO, Vice Présidente,

Date de la convocation

05.01.2012

Présents: Mesdames AUTOR, BERARD, EGIDO, FABRIANO, PINEAU, Messieurs BORDERIES, VAN COPPENOLLE,

GARCIA

Objet de la délibération

Débat d'Orientation

Budgétaire 2012

Absent excusé: Monsieur BISSON

Procuration: Monsieur BISSON à Madame FABRIANO

Secrétaire de séance : Madame BERARD

N° 01.2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles.

Vu le décret n° 95-562 du 5 mai 1955, prévoyant que le Centre Communal d'action Sociale règle ses affaires par délibération,

Considérant les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

Considération que le CCAS a pour missions d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- de prioriser les actions suivantes :
- . le soutien aux familles dans leurs démarches,
- . l'instruction et l'attribution d'aides financières nécessaires à la contribution du rétablissement de la situation des Lieusaintais en situation de précarité,
- . le suivi des familles auxquelles sont attribuées les parcelles des jardins partagés,

- . la formation des administrateurs et des agents du CCAS,
- <u>de mettre en oeuvre des outils ou des actions nouvelles autour des thématiques suivantes</u> :
- . la santé,
- . les jeunes,
- . la mise en place de rencontres entre les CCAS de Sénart et les partenaires associatifs qui oeuvrent auprès des publics précarisés, sur l'étude des publics en difficultés
 - <u>d'aborder des pistes de réflexion sur</u> :
 - . les aides aux associations de maintien à domicile,
 - . la redéfinition des actions Entr'âge, en articulation avec le Club des Seniors Dynamiques

Pour extrait conforme, Lieusaint, le 20 janvier 2012

Michel BISSON
Président du CCAS

Le Président :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.